

# COMMUNIQUÉ FINAL

## 18e édition du Forum ouest africain sur la gouvernance de l'Internet

Souveraineté numérique et valeur économique dans  
le marché numérique intégré de l'Afrique de l'Ouest



## PRÉAMBULE

Nous, participants à la 18<sup>e</sup> édition du Forum ouest africain sur la gouvernance de l'Internet, réunis du 11 au 15 mai 2026 à Freetown, en Sierra Leone, ainsi que par visioconférence, représentant les communautés de la gouvernance de l'Internet, les initiatives nationales et régionales en matière de gouvernance de l'Internet, les institutions et les parties prenantes de toute la région ouest africaine, ainsi que les communautés partenaires associées à l'écosystème régional de la gouvernance de l'Internet, autour du thème : « Souveraineté numérique et valeur économique dans le marché numérique intégré de l'Afrique de l'Ouest » ;

Avec la participation et le soutien du gouvernement de la Sierra Leone, du ministère de la Communication, de la Technologie et de l'Innovation de la Sierra Leone, du Forum sur la gouvernance de l'Internet en Afrique de l'Ouest, de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'Internet Society, de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet, du Centre africain d'information sur les réseaux, de l'Alliance Smart Africa, de la Fondation Internet Society, de l'Association de soutien au Forum sur la gouvernance de l'Internet, des Plateformes Meta Inc., du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, de l'Initiative Paradigm, d'Africell Sierra Leone, d'Afrimoney, d'Orange Sierra Leone, de la Société de télécommunications de la Sierra Leone, du Fonds de développement de l'accès universel, de l'Autorité nationale des communications de la Sierra Leone, d'Africa Young Voices Media Empire et de la Banque RC Bank Sierra Leone Limited ;

Rappelant les résultats des éditions précédentes du Forum ouest africain sur la gouvernance de l'Internet et les efforts collectifs déployés pour promouvoir des espaces numériques ouverts, sécurisés, résilients, inclusifs et respectueux des droits dans toute la région ;

Exprimant notre gratitude au gouvernement et au peuple de la Sierra Leone pour avoir accueilli la 18<sup>e</sup> édition du Forum à Freetown et pour leur engagement en faveur de la transformation numérique, de l'innovation, de la connectivité, de la modernisation du secteur public et de la coopération régionale ;

Reconnaissant le rôle stratégique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la promotion de l'harmonisation des politiques régionales, de l'intégration économique, de marchés numériques fiables, de la cyber-résilience et d'une transformation numérique coordonnée entre les États membres ;

Affirmant que la souveraineté numérique en Afrique de l'Ouest ne doit pas être comprise comme un isolement par rapport à l'Internet mondial, mais comme la capacité des peuples, des institutions et des États membres à faire des choix éclairés, responsables et axés sur le développement en matière de données, d'infrastructures, de plateformes, de technologies, de marchés, de normes, de sécurité et de droits, tout en préservant l'ouverture, l'interopérabilité et la nature mondiale de l'Internet ;

Reconnaissant que la transformation numérique en Afrique de l'Ouest entre dans une phase décisive, marquée par l'expansion rapide de la connectivité mobile, des services financiers numériques, de l'intelligence artificielle, des économies de plateforme, des infrastructures numériques publiques, de l'identité numérique, des services fondés sur les données, de l'entrepreneuriat des jeunes, des économies des créateurs et des marchés numériques transfrontaliers ;

Reconnaissant en outre que ces opportunités s'accompagnent d'importants défis en matière de gouvernance, notamment la fragmentation réglementaire, les capacités institutionnelles inégales, la vulnérabilité des infrastructures, les risques liés à la cybersécurité, les préjudices en ligne, la désinformation, l'application inégale de la protection des données, la dépendance vis-à-vis des plateformes technologiques externes, la maîtrise limitée du numérique ainsi que l'accès inégal pour les femmes, les jeunes, les communautés rurales, les personnes en situation de handicap et les groupes marginalisés ;

Réaffirmant que la gouvernance de l'Internet doit rester multipartite, inclusive et ancrée dans l'intérêt public, les gouvernements, les institutions régionales, la communauté technique, la société civile, le monde universitaire, les médias, le secteur privé, les jeunes, les parlementaires et les partenaires au développement contribuant chacun à un avenir numérique fiable, innovant et fondé sur les droits pour l'Afrique de l'Ouest.

## **DÉCLARONS CE QUI SUIT :**

Le WAIGF 2026 a organisé des séances plénières de haut niveau, des dialogues politiques, des sessions techniques, des sessions consacrées à la jeunesse, des discussions parlementaires, des activités de renforcement des capacités et des consultations multipartites axées sur la souveraineté numérique et la valeur économique, la responsabilité des plateformes, la gouvernance des données, l'intelligence artificielle, les technologies émergentes, les infrastructures publiques numériques, la cybersécurité, l'acceptation universelle, la confiance en ligne, la protection des enfants en ligne, la culture numérique, l'entrepreneuriat des jeunes, les économies des créateurs et l'intégration du marché numérique régional.

L'édition 2026 de l'École ouest africaine sur la gouvernance de l'Internet s'est tenue dans le cadre du processus du WAIGF 2026. Plus de 600 candidatures ou manifestations d'intérêt ont été reçues ; 177 participants ont été sélectionnés pour la phase en ligne ; 150 ont achevé le programme en ligne, et 30 boursiers ont été retenus pour l'atelier organisé en présentiel à Freetown, accompagnés de 14 observateurs. L'École a produit des résultats stratégiques portant sur la responsabilité des plateformes et la justice fiscale, les services publics et les recours fondés sur l'IA, l'interopérabilité des infrastructures numériques publiques, ainsi qu'un cadre régional de cyber-résilience élaboré en 72 heures.

Le Forum de la jeunesse sur la gouvernance de l'Internet en Afrique de l'Ouest 2026 a offert aux jeunes une plateforme pour exprimer leurs priorités en matière de souveraineté numérique, d'opportunités économiques, d'innovation, de culture numérique, de compétences en cybersécurité, de sécurité en ligne, d'entrepreneuriat des jeunes, de création de contenu local et d'économies des créateurs. Le Forum a reconnu les jeunes non seulement comme bénéficiaires de la transformation numérique, mais aussi comme innovateurs, entrepreneurs, acteurs politiques et futurs leaders de l'écosystème numérique régional.

Les discussions menées tout au long du Forum ont confirmé la nécessité de passer des engagements généraux à une mise en œuvre concrète grâce à une coordination régionale renforcée, des institutions de confiance, des systèmes interopérables, des garanties fondées sur les droits, une innovation d'intérêt public et une valeur économique mesurable pour les citoyens, les entreprises et les institutions publiques.

## **RECOMMANDONS LES ACTIONS SUIVANTES**

### **Au titre de la souveraineté numérique et de la valeur économique régionale**

Les États membres de la CEDEAO devraient passer des déclarations politiques à la mise en œuvre en renforçant les capacités nationales et régionales en matière d'infrastructures numériques, de gouvernance des données, de développement des talents, d'innovation, de cybersécurité et de gouvernance des plateformes. La souveraineté numérique devrait être poursuivie au moyen de la coopération régionale, de normes communes, d'institutions de confiance, de systèmes ouverts et interopérables, d'un pouvoir de négociation accru et d'une valeur économique mesurable pour les citoyens, les entreprises et les institutions publiques.

### **Concernant le marché numérique régional unique et les infrastructures numériques publiques**

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont encouragés à accélérer le développement de cadres interopérables pour l'identité numérique, les paiements, l'authentification, l'échange de données des services publics, la protection des consommateurs et les services numériques transfrontaliers. L'harmonisation régionale devrait se concentrer sur les niveaux de confiance nécessaires à l'interopérabilité, tout en préservant l'autorité nationale sur les registres fondamentaux, les systèmes d'inscription, les interfaces en langues locales et les modèles de mise en œuvre.

### **Concernant la résilience des infrastructures et la connectivité**

Les États membres, les régulateurs, les opérateurs de réseau et les partenaires de développement devraient investir dans des réseaux à haut débit résilients, des infrastructures de données locales et régionales, des points d'échange Internet, la redondance des câbles, la portabilité du cloud, la connectivité rurale et un accès abordable. La région devrait adopter des mécanismes concrets afin de garantir qu'aucun État membre ne demeure structurellement vulnérable à un point de défaillance unique en matière de connectivité ou de services numériques essentiels.

### **En matière d'intelligence artificielle, de gouvernance des données et de technologies émergentes**

Les États membres devraient élaborer ou actualiser des stratégies nationales en matière d'IA et des cadres de gouvernance des données alignés sur les principes régionaux de transparence, de responsabilité, d'équité, de contrôle humain, de sécurité, de confidentialité, d'inclusion et d'accès à des voies de recours. Les marchés publics portant sur des systèmes d'IA devraient exiger des analyses d'impact, des tests de biais, une audibilité, la responsabilité des fournisseurs, des garanties en matière de protection des données, un examen humain et des mécanismes de plainte clairs pour les personnes concernées par des décisions automatisées à fort impact.

### **Sur la cybersécurité et la confiance numérique**

La CEDEAO et les États membres devraient renforcer les équipes nationales d'intervention en cas d'urgence informatique et les centres d'opérations de sécurité, établir des canaux régionaux fiables de remontée d'alerte, adopter des guides communs de réponse aux incidents, mener régulièrement des exercices de cybersécurité et élaborer des protocoles multilingues de communication de crise. La coopération régionale en matière de cybersécurité devrait inclure des règles harmonisées concernant les preuves numériques, l'accès légal et le partage d'informations, tout en respectant pleinement la vie privée, les garanties procédurales, les droits de l'homme et les protections juridiques nationales.

### **En matière de responsabilité des plateformes et de justice économique**

Les plateformes numériques opérant en Afrique de l'Ouest devraient contribuer équitablement aux recettes publiques, fournir des rapports transparents, protéger les consommateurs, respecter les lois locales et coopérer avec les régulateurs, les opérateurs de télécommunications, les acteurs de la fintech, la société civile et les institutions régionales. Une attention particulière devrait être accordée aux paris en ligne, à la publicité numérique, à la modération des contenus, à l'exposition des jeunes à des contenus préjudiciables, aux mécanismes de plainte, à la monétisation des créateurs ainsi qu'à la répartition équitable de la valeur générée par les utilisateurs et les données ouest-africains.

### **Concernant les droits numériques, la confiance en ligne et la gouvernance des contenus**

Les États membres devraient élaborer des approches fondées sur les droits et cohérentes au niveau régional afin de lutter contre la désinformation, les contenus préjudiciables, d'assurer la sécurité en ligne et de garantir la responsabilité des plateformes. Ces approches devraient protéger la liberté d'expression, la vie privée, l'accès à l'information, la liberté des médias et la participation démocratique, tout en permettant des réponses efficaces au cyberharcèlement, au harcèlement, aux discours de haine, à la désinformation et à d'autres préjudices en ligne. Les consultations sur la gouvernance des plateformes et des contenus devraient rester inclusives et conformes aux normes africaines en matière de droits de l'homme.

### **Concernant la protection des enfants en ligne**

Les gouvernements, les plateformes, les écoles, les familles, la société civile et les institutions de protection de l'enfance devraient renforcer les mesures de protection contre les contenus préjudiciables, le grooming, le cyberharcèlement, les pratiques d'exploitation des données et les environnements en ligne dangereux. La protection des enfants en ligne devrait s'accompagner d'une éducation numérique destinée aux parents, aux enseignants et aux enfants, d'une conception adaptée à l'âge, d'outils de sécurité transparents, de canaux de signalement accessibles et d'un équilibre soigneusement préservé entre la protection et le droit des enfants à accéder à l'éducation, à l'information et aux opportunités numériques.

### **Concernant la jeunesse, l'éducation et le développement du capital humain**

Les États membres devraient intégrer la culture numérique, la pensée critique, la sensibilisation à la cybersécurité, l'esprit d'entreprise, l'utilisation responsable de l'IA, le codage, la robotique et les compétences en innovation dans les systèmes éducatifs dès le plus jeune âge. Les gouvernements, les acteurs du secteur privé et les partenaires de développement devraient renforcer leur soutien aux pôles d'innovation, aux start-ups dirigées par des jeunes, aux créateurs numériques, aux instituts de recherche, aux programmes de mentorat et aux mécanismes de financement permettant aux jeunes de créer de la valeur numérique locale et de participer de manière significative aux marchés numériques régionaux.

### **Concernant l'acceptation universelle et l'inclusion numérique multilingue**

Les gouvernements, les universités, les développeurs, les administrations publiques et les entreprises privées devraient renforcer le respect des normes d'acceptation universelle, notamment en soutenant les noms de domaine et les adresses électroniques internationalisés utilisant des scripts non latins et des caractères en langues locales. L'acceptation universelle devrait être considérée comme un élément central de l'inclusion numérique équitable, de la diversité linguistique et de la participation à l'Internet mondial.

### **Concernant l'engagement parlementaire et les cadres juridiques**

Les parlements nationaux et le réseau parlementaire régional sur la gouvernance de l'Internet devraient être davantage renforcés afin de soutenir une législation éclairée en matière d'IA, de protection des données, de cybersécurité, d'infrastructures publiques numériques, de gouvernance des plateformes, de fintech, d'identité numérique et de technologies émergentes. Les parlementaires devraient bénéficier d'un renforcement continu des capacités afin d'exercer un contrôle démocratique, d'examiner la législation liée aux technologies et de soutenir des cadres juridiques harmonisés répondant à l'innovation et à l'intérêt public.

### **Concernant la coordination et la mise en œuvre au plan régional**

Le Secrétariat du WAIGF, la Commission de la CEDEAO, les IGF nationaux, les agences numériques nationales, les régulateurs, les organisations de la communauté technique et les partenaires de développement devraient établir des mécanismes plus clairs pour traduire les résultats du WAIGF en mesures de suivi politique. Cela devrait inclure des laboratoires régionaux de politique publique, des réseaux d'anciens participants, des groupes de travail thématiques, des séances d'information parlementaires, des bilans annuels des progrès réalisés et des canaux structurés permettant d'intégrer les recommandations dans les processus politiques nationaux et ceux de la CEDEAO.

### **En matière de coopération multipartite et d'engagement mondial**

L'Afrique de l'Ouest devrait renforcer sa voix collective dans les processus régionaux, continentaux et mondiaux de gouvernance de l'Internet, notamment au sein de l'IGF mondial, des mécanismes de coopération numérique des Nations Unies, de l'ICANN, de l'écosystème de l'Internet Society, des instances de l'Union africaine ainsi que des forums pertinents de normalisation technique. La région devrait y participer de manière coordonnée, en défendant des positions communes qui reflètent ses priorités en matière de souveraineté numérique, de création de valeur économique, d'inclusion, de protection des droits, de résilience, d'innovation et de développement durable.

## **CLÔTURE ET ADOPTION**

Nous réaffirmons notre responsabilité collective de veiller à ce que la transformation numérique en Afrique de l'Ouest reste centrée sur l'humain, inclusive, sécurisée, ouverte, interopérable, économiquement porteuse et fondée sur la coopération, une gouvernance fondée sur les droits et une prospérité partagée.

Nous nous engageons à soutenir le Forum sur la gouvernance de l'Internet en Afrique de l'Ouest en tant que plateforme régionale de dialogue, de renforcement des capacités, de coordination des politiques et

de coopération multipartite, et à veiller à ce que les résultats de la 18e édition contribuent à des actions concrètes aux niveaux national, régional et mondial.

**Adoptée à Freetown, en Sierra Leone, le 15 mai 2026.**

**WAIGF 2026**